

Quinze ans de prison pour le meurtre d'un sans-abri

Aux assises d'Ille-et-Vilaine, les avocats ont souligné l'alcoolisme et la violence des marginaux. L'accusation a évoqué « une véritable mise à mort avec sang-froid ».

Pendant trois jours, la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, a découvert le monde sans pitié des SDF. Les jurés devaient juger le meurtre d'un sans-abri, tué dans la nuit du 3 au 4 juin 2006 par deux autres marginaux.

David Chérel, 38 ans, et Jean-Michel Lemenant, 48 ans, avaient frappé la victime à coups de barre de fer sur le crâne, avant de la jeter dans la Vilaine. Les deux hommes voulaient punir Rachid Lakehal parce qu'il avait volé, l'après-midi, un pack de bières à un autre SDF.

Durant les trois jours de procès, les deux accusés se sont rejeté la responsabilité du meurtre. Un témoin avait, dans un premier temps, reconnu David Chérel comme l'homme qui avait frappé avec l'étau de chantier. À l'audience, il n'était plus aussi sûr de lui et a exprimé ses doutes.

« La violence de la rue »

L'avocat général, François Tournon, a mis tout le monde d'accord en requérant vingt ans pour chaque accusé. Le magistrat a estimé que « **l'intention homicide est indiscutable. Peut-être pas au début, mais au moment où ils frappent. Quand ils le jettent dans la Vilaine, ils le mettent à mort.** » Les accusés ont affirmé qu'ils voulaient « **juste faire peur à Rachid** ».

« **Le mobile ? Parce qu'il avait volé un pack de bières,** poursuit l'accusation, qui refuse de croire que « **l'alcool les a faits meurtriers** ». Une version que l'avocat de la partie civile avait soutenue avant aussi. La défense les a contredits. M^e Anaïg Le Noan, pour Jean-Michel Lemenant, après avoir chargé l'autre accusé, a expliqué que « **l'alcoolisme avait joué un rôle. Surtout quand on a commencé à boire à 8 ans.** » Selon l'avocate, son client « **n'est pas coupable. Il n'a pas frappé, et quand il a jeté la victime dans la rivière, il pensait qu'elle était déjà morte.** »

M^e Thierry Fillion, qui assurait la défense de David Chérel, a dépeint avec une réelle émotion « **la violence physique et psychologique qui règne parmi les marginaux. Bien sûr que l'alcool a joué un grand rôle. Pour eux, la vie humaine n'a pas la même valeur que dans la société. Ils ont une image tellement dévalorisée d'eux-mêmes, avec l'alcool, la rue et toutes les humiliations.** »

Après deux heures de délibéré, la cour d'assises condamne les deux accusés à quinze ans de réclusion criminelle.

et Xavier THIERRY.

Serge LE LUYER